

# Bureau de la présidente d'élection



Ville de Mont-Saint-Hilaire



## Élection municipale LE 5 NOVEMBRE 2017

### AVIS PUBLIC

#### **AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, présidente d'élection, **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1<sup>er</sup> septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **24 octobre 2017**.

ET

**aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le **1<sup>er</sup> septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le **24 octobre 2017**.

**PRENEZ NOTE QUE :**

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le **24 octobre 2017**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;
- toute personne inscrite ou ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale, à titre seulement de personne non domiciliée, si elle en fait la demande écrite auprès de la présidente d'élection au plus tard le **24 octobre 2017**, peut voter par correspondance.

**Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau de la présidente d'élection.** Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

**Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la présidente d'élection, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :**

Bureau de la présidente d'élection  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
Services juridiques  
100, rue du Centre-Civique  
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8  
Téléphone : 450 467-2854, poste 2214  
Télécopieur : 450 467-7459  
Courriel : election2017@villemsh.ca

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 11 octobre 2017

La présidente d'élection,

*(S) Anne-Marie Piérard*

---

Anne-Marie Piérard, avocate